



FICHER DES ACCOMPLISSEMENTS/RÉALISATIONS

TITRE DU PROJET : Harmonisation des exigences en matière de données sur les produits antiparasitaires microbiens

BUT : Harmonisation des exigences en matière de données sur les produits antiparasitaires microbiens

CONTEXTE/RAISON D'ÊTRE :

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et l'Office of Pesticide Programs de l'Environmental Protection Agency des É.-U. (U.S. EPA) se sont engagés à collaborer, à l'échelle nord-américaine comme à l'échelle mondiale, à l'harmonisation des processus appliqués à la réglementation des pesticides. L'objectif de l'harmonisation est la mise au point d'une méthode plus efficace pour mettre à la disposition des utilisateurs des produits sûrs et efficaces, et en plus de promouvoir mondialement des politiques réglementaires judicieuses.

Les É.-U. et le Canada ont marqué des progrès importants dans l'harmonisation des exigences en matière de données concernant les produits microbiens, particulièrement sur le plan de la salubrité et sur celui de la caractérisation des produits. En s'appuyant sur ces résultats et sur ceux des travaux en cours, de concert avec l'Union européenne (UE) et portant sur la détermination d'exigences en matière de données, les deux agences se sont approchées de la formulation d'exigences communes concernant les données minimales requises pour les pesticides microbiens à l'échelle de l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE).

PRODUITS/RÉSULTATS :

- En décembre 1997, l'EPA et l'ARLA se sont engagées à collaborer à l'harmonisation des exigences en matière de données sur les produits antiparasitaires microbiens dans le cadre d'un projet plus vaste de l'OCDE. Le Mexique a commencé sa participation au projet en juin 1998.
- L'ARLA a fait paraître sa « Directive d'homologation sur l'homologation des agents antiparasitaires microbiens et de leurs produits » (DIR2001-02, mars 2001).
- Le Canada et les É.-U. ont adopté une position commune sur les exigences en matière de données concernant les produits microbiens, préparée pour le Forum sur les pesticides de l'OCDE de février 1998. Un comité d'orientation a été mis sur pied et un plan de travail a été préparé.
- Le Canada a rédigé le document d'enquête sur l'homologation de produits microbiens et l'a distribué aux participants du Forum sur les pesticides (mars 1998).

- Des évaluateurs des É.- U., du Canada, des Pays-Bas et de la Suède ont procédé à un examen comparé de deux demandes d'homologation d'agents microbiens. Le compte rendu de la réunion (août 1998) montre que les exigences en matière de données de ces pays sont comparables, des différences ressortant dans les domaines de la toxicité subchronique et de la transformation dans le milieu.
- Le Canada et les É.-U. ont participé à l'atelier de travail sur les exigences en matière de données sur les agents microbiens qui a réuni des représentants de pays membres et non membres de l'UE. Cet atelier s'est tenu à Stockholm en octobre 1998.